

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 21 avril 2018

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 21 avril

Date de
convocation

15/06/2018

Date
d'affichage
15/06/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, M.
CABANNES Pierre.

Excusés : Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY jean-Marc, Mme PLOQUIN Cécile, M.
LABEYRIE Nicolas.

Absente : Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Recrutement agent : surveillance enfants école et ménage bâtiments communaux

1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire
d'activité à l'école, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire. Il précise qu'en
application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas
excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour la période du 27 août 2018 au 26 mars 2019 dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Echelon de REMUNERATION
Surveillance des enfants à l'école et ménage bâtiments communaux	Adjoint technique territorial 11h50	7 ème échelon

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire

Fait à MONTREAL le 21 juin 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

